

Les hhoifiats = les soufflets, les asthmatiques de Bioncourt

Parmi les ustensiles ménagers qui garnissaient autrefois l'âtre de la grande cheminée se trouvait le soufflet ou kènon qui était le plus souvent fait du canon d'un vieux fusil qui, à ce titre, avait sa légende.

Une courte tige de fer était soudée de chaque côté de la culasse, de manière à former une fourche, parfois lyrée. On avait aussi des soufflets dont l'extrémité de la culasse avait été fendue ou sciée sur une longueur d'environ 0.15 m. ; les deux bouts étaient écartés en spirale par le forgeron du village. Pour activer le feu, on soufflait avec la bouche par le bout opposé à la culasse.

Une autre sorte de " hhoifiat " perfectionné était celle constituée par deux planchettes jointes ensemble par une peau clouée sur leurs bords et garnie d'une soupape ; le canon plus ou moins long, terminé en fourche, était fixé à la base du soufflet. La fourche du soufflet, qui devait empêcher les cendres de pénétrer dans le canon et de le boucher, reposait presque toujours en position verticale contre le sol. Ce sont les deux formes de soufflets ruraux qui n'ont guère changées depuis le 12^e siècle.

Il y a plusieurs siècles, le mot " buffet " ou " bufet " était synonyme de soufflet. Il désignait à la fois l'instrument qui sert à activer le feu, le coup donné de la main sur la joue et aussi la partie du casque qui couvre les joues. A une époque, difficile à déterminer, le mot soufflet fut substitué au mot buffet (bufet) et, fait étrange, avec la double signification de ce dernier.

Dans le Pays Messin et le Saulnois, il n'était pas convenable autrefois que les nouveaux mariés s'achètent un hhoifiat ; celui-ci devait leur être offert par les parents ou beaux-parents. Le 23 septembre 1793, le Comité de Salut public, sous la présidence des citoyens Carnot et Prieur, considérant que les besoins de fer pour la fabrication extraordinaire des fusils étaient immenses et que tout le fer appartenait à la République, réquisitionna, entre autres, tous les soufflets d'âtre, ayant été fabriqués avec des canons de fusils, « qu'il serait plus à propos de les employer à la défense de la Patrie, s'ils sont en état d'être remontés »

- L'ordre de la Commission des Armes et Poudres de la République en question, envoyé à l'Agent national du District de Metz, est datée du 9 mai 1794.

L'appellation populaire "les hhoifiats ", dans son acception figurée, a la même signification que le terme patois "les hhoifiads " = ceux qui respirent difficilement, c'est-à-dire les asthmatiques.

- Le motif de l'attribution de ce sobriquet aux gens de Bioncourt n'est plus connu.

Réf. : Evangile des Ivrognes (Version de Vic) de Westphalen, Petit Dictionnaire. p. 339

Paquet, Bibliographie analytique de l'Histoire de Metz, 1789-1800

Lés rantyis d'Bioncot = les rentiers de Bioncourt

Avant 1870, il y avait dans ce beau et paisible village bon nombre de petits retraités. Comme ils ne travaillaient que dans leurs jardins, ils étaient considérés comme des rentiers par tous ceux qui cultivaient la terre.

Réf. : Evangile des Ivrognes (Version d'Atilloncourt)